

Saint -Martin -d'Hères, le 12 mai 2016



Madame la Présidente de l'université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration
de l'université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Le vendredi 20 mai 2016 à 8h30 heures

**Salle Doyen Maillet
Bâtiment APA Pierre Mendès France
151 rue des Universités
Domaine universitaire
38 000 GRENOBLE**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations**
- 2. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 8 avril 2016**
- 3. Présentation du Centre Spatial Universitaire de Grenoble (CSUG)**
- 4. Affaires financières**
 - 4.1 Tarifs
 - 4.1.1 Tarifs des composantes (faculté de droit, IAE, IUT Valence, faculté d'économie, UFR SHS)
 - 4.1.2 Modalités de tarification du programme ISEP
 - 4.1.3 Marché public relatif à l'achat, conseils, livraison, montage et installation de mobilier de bureau, sièges, mobiliers pédagogiques et mobilier adapté

5. Ressources Humaines

- 5.1 Charte de la formation des personnels
- 5.2 Modification du règlement de gestion des personnels contractuels BIATSS (*sous réserve*)
- 5.3 Temps de travail des personnels du Service Interétablissement de Documentation (SID) (*sous réserve*)
- 5.4 Recrutement MCF au fil de l'eau à l'UFR LLASIC
- 5.5 Convention d'adhésion à l'assurance chômage
- 5.6 Demande de remise gracieuse

6. Formation

- 6.1 Délégation de compétence aux directeurs de composante en matière de nomination des jurys d'examen
- 6.2 Dossier d'accréditation et modèle économique de l'ESPE
- 6.3 Bourses Master de l'Université Grenoble Alpes

7. Affaires institutionnelles

- 7.1 Convention d'association entre l'UGA et l'IEP de Grenoble
- 7.2 Convention entre l'UGA et Grenoble INP portant statuts du Service Interétablissement de Documentation (SID) (*sous réserve*)
- 7.3 Règlement intérieur de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM)
- 7.4 Désignation de représentants de l'université Grenoble Alpes au sein des instances de l'Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA)

8. Questions diverses

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.



Lise DUMASY

PROCURATION

Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes

Je soussigné(e).....
donne procuration à.....
pour me représenter et voter en mon nom lors du Conseil d'Administration du **20 mai 2016**.

Fait à Saint Martin d'Hères le

Signature

NB :

- Cette procuration est à remettre à la personne de votre choix qui doit impérativement être membre du CA (sans distinction de collège) ou à transmettre par mail à daji-service-institutionnel@univ-grenoble-alpes.fr en amont de la réunion.
- Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.